



Explication de vote

Projet de délibération portant adhésion de la Nouvelle-Calédonie au GIP « Maison de l'étudiant »

Vendredi 30 décembre 2011

Sur ce texte, nous avons largement contribué à alimenter les débats, au CA de l'UNC, d'abord, à la province Sud, ensuite, et en commission de l'enseignement et de la culture, enfin. On peut même se demander si l'avis du tribunal administratif du 24 février 2011 nous aurait été communiqué, si nous n'avions pas posé la question de la présence de l'Etat au sein du GIP.

Sur le fond, l'idée du « guichet unique » nous semble être une excellente idée. Et la formule du GIP locale apparaît particulièrement adaptée.

Ce que nous regrettons, c'est qu'on continue de nous asséner, comme une vérité, que la mise en place d'un CROUS ou d'un CLOUS n'était pas possible en Nouvelle-Calédonie. C'est faux ! La vérité c'est que le ministère de l'éducation nationale ne le voulait pas et que le gouvernement a cédé, une nouvelle fois, comme sur les conventions portant transfert de l'enseignement.

Ce que nous regrettons, c'est qu'aucune information ne nous soit donnée sur la contribution, financière ou en nature, de l'Etat.

Ce que nous regrettons, c'est que la Nouvelle-Calédonie, qui a une compétence résiduelle en matière d'aide aux étudiants, contribue financièrement à hauteur de 40 millions de francs CFP. Alors qu'on ne nous dit rien de la contribution de la province Sud, dont le tribunal administratif a pourtant reconnu la compétence...

Ce que nous regrettons, c'est que les provinces Nord et Iles Loyauté ne soient pas associés à ce GIP, comme la province Sud. Mais, cela ne nous étonne pas lorsqu'on lit le rapport de commission. Il y est précisé que ces provinces ont été consultées lors d'une réunion plénière (avec l'ensemble des partenaires) de présentation de la convention constitutive et dans le cadre d'une consultation à domicile. A aucun moment, il n'y a donc eu de véritables discussions avec ces provinces. Le gouvernement leur a imposé son projet préparé à Nouméa. Il ne faut donc pas s'étonner...

Ce que nous regrettons, c'est que ce guichet n'a d'unique que le nom. Le rapport de commission précise que les agents de la province Sud seront présents à la Maison « *aux moments-clé* ». Quels sont ces moments ? Combien de jours cela représente-t-il ? Quant aux agents de la province Nord et des Iles, on a vu qu'ils ne seront pas présents... Pourquoi n'avoir pas prévu de « détacher » carrément certains agents provinciaux dans cette structure ?

Tous ces regrets montrent qu'il reste, pour notre groupe, des interrogations auxquelles le gouvernement n'a pas répondu. Et, il est dommage que les élus du congrès ne disposent pas, de la part de son exécutif d'une information complète et transparente.

Malgré ces errements qui portent à la fois sur la méthode et sur le fond, nous considérons que la constitution de cette « Maison de l'Etudiant » répond à une nécessité.

C'est pourquoi nous voterons **POUR** ce texte